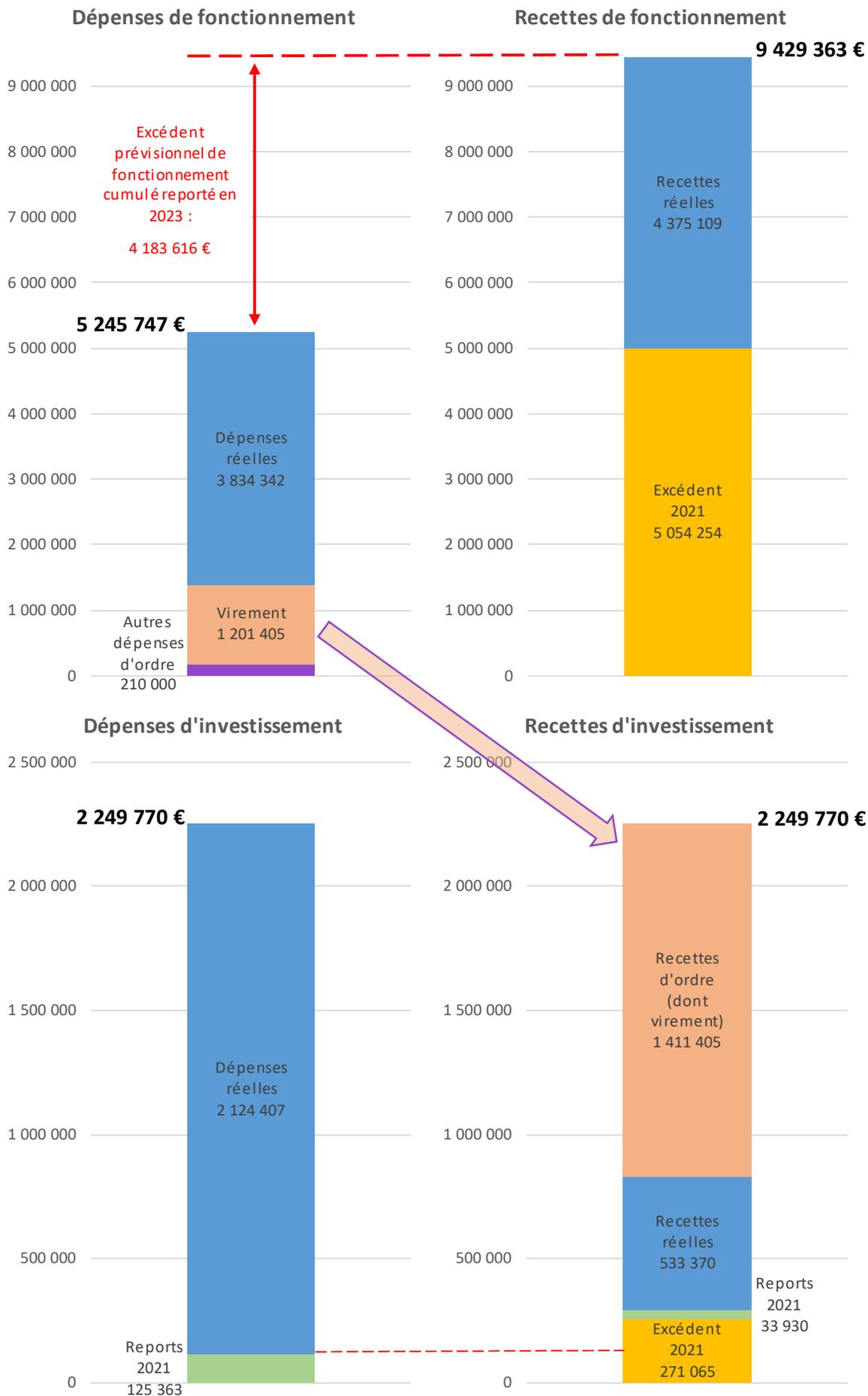




**Document de présentation synthétique
du budget primitif 2022
de la ville de Mourmelon-le-Grand
et des budgets annexes**

Budget principal - Vue générale du budget primitif 2022 - Graphique



Budget principal - Vue générale du budget primitif 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	3 834 342	Recettes réelles	4 375 109
Virement	1 201 405	Recettes d'ordre	0
Autres dépenses d'ordre	210 000		
Dépenses propres à l'exercice 2022	5 245 747	Recettes propres à l'exercice 2022	4 375 109
Reports 2021	0	Reports 2021	0
Déficit 2021	0	Excédent 2021	5 054 254
Total des dépenses	5 245 747	Total des recettes	9 429 363
Section de fonctionnement votée en suréquilibre	4 183 616		
Excédent 2022 prévisionnel (hors excédent reporté)	330 767		
Autofinancement des investissements en 2022	1 411 405		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	2 124 407	Recettes réelles	533 370
Dépenses d'ordre	0	Affectation	0
		Recettes d'ordre (dont virement)	1 411 405
Dépenses d'ordre patrimoniales	0	Recettes d'ordre patrimoniales	0
Dépenses propres à l'exercice 2022	2 124 407	Recettes propres à l'exercice 2022	1 944 775
Reports 2021	125 363	Reports 2021	33 930
Déficit 2021	0	Excédent 2021	271 065
Total des dépenses	2 249 770	Total des recettes	2 249 770

Le projet de budget primitif 2022 a été principalement construit, pour ce qui est des prévisions de dépenses, sur la base d'enveloppes financières allouées à des gestionnaires de crédits. Chaque gestionnaire représente, en fait, à la fois un périmètre politique et un service : l'élu et l'agent en charge de la mise en œuvre de projets et d'actions relevant de leur compétence, évaluent et sollicitent les crédits dont ils estiment avoir besoin pour concrétiser ces projets et actions, crédits qui leur sont ou non attribués, parfois réduits ou augmentés, dans le cadre d'entretiens budgétaires.

Ces enveloppes constituent en cours d'année la limite des dépenses pouvant être engagées et mandatées par les gestionnaires de crédits.

Ces derniers sont présentés ci-dessous, avec l'enveloppe budgétaire globale qu'il est proposé de leur allouer, ainsi que les projets et actions qu'ils envisagent de réaliser. L'enveloppe est globale dans la mesure où elle comprend des crédits de dépenses de fonctionnement et des crédits de dépenses d'investissement.

L'idée est de mettre en exergue davantage l'objectif de la dépense, et moins sa nature.

*

Il convient de préciser que les enveloppes ci-dessous ne comprennent pas les charges de personnel (chapitre 012 du budget), mais seulement les charges à caractère générale (chapitre 011), les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les charges exceptionnelles (chapitre 67).

Il convient également de rappeler que les recettes issues de la gestion des services et du domaine (chapitre 70), c'est-à-dire celles générées par les tarifs fixés par le conseil municipal ou le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée, sont relativement faibles au regard du produit provenant des impôts et taxes (chapitre 73) ou des dotations de l'Etat (chapitre 74).

*

* *

A. Les crédits de dépenses et de recettes affectés aux gestionnaires

I. Urbanisme et cadre de vie

A. Urbanisme

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à l'urbanisme, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 325 310 €.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Instruction des ADS (participation à Châlons Agglo) : 20 310 €
- Subventions des façades : 5 000 €
- Acquisition de terrains au titre des réserves foncières : 300 000 €

Il n'y a aucune recette.

B. Cadre de vie

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à l'urbanisme, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 95 000 €.

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

1^{er} groupe d'actions et projets :

- Concours communal des maisons fleuries : 4 500 €
- Achat d'illuminations de Noël et de fournitures de décoration : 2 500 €

2nd groupe d'actions et projets :

- Mise en œuvre d'un occultant au bassin de la 101^e Airborne : 4 700 €
- Engazonnement des allées secondaires du cimetière : 25 000 €
- Création d'une fosse de plantation à l'Espace Léon Bourgeois : 4 800 €
- Fleurissement de la commune : 43 600 €
- Rechargement et fascinage des berges du Cheneu (Bois des Sœurs) : 5 500 €
- Location de l'arbre à papillon (illumination du sapin de Noël) : 4 400 €

Il n'y a aucune recette.

II. Culture et animation

A. Événementiel

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer pour l'événementiel, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 268 036 €.

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Saison culturelle : 100 651 €
- Course aux œufs de Pâques : 474 €
- Carnaval : 3 713 €
- Célébration du retour d'Opex du 501^e RCC : 2 487 €
- Célébration de la fête nationale : 5 761 €
- War On Screen : 3 447 €
- Cinémardis : 1 020 €
- Ciné à l'affiche : 1 458 €
- *Micro Folies* : 4 500 €
- Crédits gérés par le service culturel : 68 925 € (dont 57 000 € pour les subventions aux associations non sportives, 2 385 € d'achat de champagne)
- Acquisition d'un chalet : 600 €
- Renouvellement d'équipements techniques (lumières, sonorisation, rideaux...) au CCN III : 75 000 €

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 32 344 €.

B. Médiathèque

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la médiathèque, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 30 329 €.

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Animations : 5 331 €
- Achat d'alimentation pour la cafétéria : 250 €
- Achat de fournitures courantes : 800 €
- Acquisition de livres, CD, DVD et abonnements à des magazines : 17 485 €
- Maintenance et entretien de la machine à café : 245 €
- Matériel d'animation (jeux de société, jeux vidéo, mallettes Micro Folies) : 950 €
- Maintenance du logiciel Orphée : 1 500 €
- Droits SACEM, SPRE et SACD : 1 550 €
- Salle informatique (achat de 2 ordinateurs et 6 lecteurs SSD) : 2 218 €

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 1 650 €.

III. Sport

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer au sport, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 61 480 €.

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Fonctionnement du service (maintenance du logiciel de contrôle d'accès, matériel...) : 48 080 € (dont 41 030 € pour les subventions aux associations sportives)
- Organisation de *Sport en famille* : 8 200 €
- Animations *Terre de Jeux* : 2 200 €
- Organisation de la *Fête des sports* et célébration des *Méritants sportifs* : 3 000 €

Il n'y a aucune recette.

IV. Jeunesse et service à la population

A. Jeunesse

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la jeunesse, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 58 526 €.

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Fonctionnement du service (maintenance du logiciel Inoé, formation des animateurs, mobilier...) : 15 950 €
- Organisation des ALSH des petites vacances : 15 516 €
- Organisation des ALSH des grandes vacances : 27 060 €

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 59 000 €.

B. Service à la population

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer au service à la population, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 17 660 €.

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Organisation du *Repas des aînés* : 9 110 €
- Organisation du *Voyage des aînés* : 4 090 €
- Organisation du *Colis des aînés* : 4 460 €

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 1 300 €.

V. Travaux et services techniques

A. Travaux

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer pour la réalisation des travaux, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 1 100 962 €. Cette enveloppe comprend tant les crédits de fonctionnement que ceux d'investissement.

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Construction d'un complexe sportif : 314 180 €
- Mise en place d'une vidéoprotection : 112 170 €
- Mise en accessibilité des ERP : 131 820 €
- Rénovation de la salle Louisiane : 12 384 €
- Rénovation de la Maison Droz : 18 200 €
- Rénovation et déplacement du monument Henri Farman : 55 000 €
- Rénovation de l'éclairage public : 96 436 €
- Réparation de l'éclairage public (hors maintenance mensuelle) : 9 000 €
- Travaux sur voirie : 70 700 €
- Contrat de performance énergétique au gymnase du Terme Hilaire : 16 000 €
- Travaux d'entretien et de réparations au gymnase du Terme Hilaire : 10 825 €
- Aménagement et entretien de l'Espace Léon Bourgeois : 10 570 €
- Réalisation d'un City-Stade : 102 186 €
- Entretien et réparations du CCN III : 11 995 €
- Travaux de signalisation horizontale et verticale sur voirie : 14 400 €
- Remplacement de clôture (parcelle AK 189) : 5 700 €
- Aménagements réalisés en vue de l'installation de GIGAFIT : 43 670 €
- Entretien et réparations du pôle public : 11 076 €
- Eclairage de l'église Saint Laurent : 300 €
- Entretien et réparations divers sur les bâtiments publics : 14 950 €
- Défense incendie : 15 400 €
- Entretien du stade municipal : 16 200 €
- Entretien et réparations des ateliers municipaux : 2 800 €
- Entretien et réparations des aires de jeux : 5 000 €

Il n'y a aucune prévision de recettes. Celles provenant des subventions seront inscrites lorsqu'elles auront été notifiées.

B. Services techniques

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer aux services techniques, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 483 685 €.

Il convient de préciser que les crédits ainsi ouverts ont pour objet, par exemple, la maintenance des bâtiments, les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de fioul les concernant, la maintenance des aires de jeux ou encore de l'éclairage public, hors éventuelles réparations, l'entretien et d'une manière générale l'exploitation des espaces verts, ainsi que l'acquisition des matériels et outillages pour les ateliers municipaux.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Lutte contre les nuisibles : 2 250 €
- Produits d'hygiène et d'entretien, propreté urbaine : 12 800 €
- Equipements de protection individuelle des agents : 4 200 €
- Achat de bouteilles d'eau pour les périodes de canicule : 80 €
- Acquisition de matériels et véhicules : 81 910 €
- Entretien, réparations, carburants et location de véhicules : 31 690 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement des ateliers municipaux : 12 420 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement du pôle public : 51 110 €
- Fonctionnement de cimetière : 120 €
- Maintenance de la défense incendie : 3 520 €
- Maintenance et entretien des défibrillateurs : 1 750 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement du CCN III : 22 630 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement de la salle Louisiane : 7 700 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement de l'église Saint Laurent : 15 800 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement du gymnase du Terme Hilaire : 75 450 €
- Maintenance du local « force athlétique » : 300 €
- Maintenance du club house au stade municipal : 390 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement du gymnase Saint-Martin : 15 930 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement du stade municipal : 9 400 €
- Maintenance, entretien et réparations des aires de jeux : 5 110 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement de l'Espace Léon Bourgeois : 27 210 €
- Maintenance, entretien et fonctionnement des logements communaux : 16 470 €
- Maintenance de la pompe à chaleur de la Maison Droz : 190 €
- Fonctionnement de la cellule dédiée au carnaval : 5 200 €
- Maintenance et mise en œuvre des illuminations de Noël : 56 000 €
- Entretien et exploitation des espaces verts : 23 380 €
- Consommation d'électricité des bornes dédiés aux forains : 300 €
- Fonctionnement du hangar dit Martin : 375 €

Il n'y a aucune recette.

VI. Police municipale

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la jeunesse, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 2 330 €.

Il n'y a aucune recette.

VII. Politique de la ville

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la politique de la ville, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 17 330 €.

Une seule action y figure : le solde du diagnostic de territoire confié à l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne.

Il n'y a aucune recette.

VIII. Moyens généraux

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer aux moyens généraux, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 79 120 €.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Service à la population : 8 700 € (exclusivement dédiés à l'achat de cavurnes)
- Fonctionnement des services du pôle public (fournitures administratives, frais de télécommunications, frais d'affranchissement) : 48 800 €
- Assurances (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique) : 17 380 €
- Divers : 4 240 €

Il n'y a aucune recette.

IX. Informatique

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer pour l'informatique, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 25 990 €.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Maintenance, hébergement et autres prestations : 25 790 €
- Achat de disques SSD : 200 €

Il n'y a aucune recette.

X. Communication

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer pour la communication, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, s'élève à 16 356 €.

Il n'y a aucune recette.

B. Les autres crédits de dépenses et de recettes

I. Les charges de personnel (dépenses)

Les charges de personnel sont estimées, dans le cadre du projet de budget primitif 2022, à 1 705 260 €.

II. Les attributions de compensation (dépenses)

Les attributions de compensation versées à la Communauté d'Agglomération, sont à titre provisoire, dans l'attente de leur fixation définitive à la fin de l'année, estimées à 570 585 €. Ce montant correspond aux attributions de compensation définitives votées en 2021.

III. Les impôts et taxes (recettes)

Le produit des impôts directs locaux (article 73111) est estimé à 999 204 €. Il peut être détaillé comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 977 571 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3 145 €
- Compensation de taxe d'habitation : 8 143 €
- Versement au titre du coefficient correcteur : 10 345 €

Conformément au débat sur les orientations budgétaires ayant eu lieu le 30 mars 2022, l'estimation du produit des taxes foncières a été calculée sur la base de taux d'imposition maintenus à leur niveau de 2021, à savoir : 39,45% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 10,52% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sera, comme les années précédentes, de 116 134 €.

IV. Les dotations de l'Etat (recettes)

Les dotations de l'Etat n'ont été publiées sur le site Internet du ministère de l'Intérieur que le vendredi 1^{er} avril 2022, en fin de journée. Les estimations qui avaient été faites et intégrées dans le projet de budget primitif 2022, n'ont pas pu être corrigées, l'ensemble des documents budgétaires et de synthèse étant finalisés et ne pouvant être repris avant l'envoi de la convocation.

Il est mentionné ci-dessous chacune des dotations, avec son montant estimé et son montant notifié :

Composante de la DGF	Montant estimé	Montant publié	Ecart
Dotation forfaitaire	1 199 000	1 199 573	573
Dotation de solidarité rurale	612 000	658 326	46 326
Dotation de solidarité urbaine	606 000	614 202	8 202
Dotation nationale de péréquation	120 000	113 745	-6 255
Total	2 537 000	2 585 846	48 846

Il peut donc être constaté que les recettes issues de la dotation globale de fonctionnement (DGF) seront supérieures de 48 846 € aux prévisions budgétaires.

*
* *

Budget annexe des cellules commerciales et artisanales - Vue générale du budget primitif 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	77 510	Recettes réelles	106 810
Virement	15 346	Recettes d'ordre	16 050
Autres dépenses d'ordre	67 550		
Dépenses propres à l'exercice 2022	160 406	Recettes propres à l'exercice 2022	122 860
Reports 2021	0	Reports 2021	0
Déficit 2021	0	Excédent 2021	37 546
Total des dépenses	160 406	Total des recettes	160 406
Excédent 2022 prévisionnel (hors excédent reporté)	-22 200		
Autofinancement des investissements en 2022	82 896		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	45 940	Recettes réelles	1 500
Dépenses d'ordre	16 050	Affectation	0
		Recettes d'ordre (dont virement)	82 896
Dépenses d'ordre patrimoniales	0	Recettes d'ordre patrimoniales	0
Dépenses propres à l'exercice 2022	61 990	Recettes propres à l'exercice 2022	84 396
Reports 2021	0	Reports 2021	0
Déficit 2021	0	Excédent 2021	28 329
Total des dépenses	61 990	Total des recettes	112 725
Section d'investissement votée en suréquilibre	50 735		

Les postes de dépenses pouvant être signalés sont les suivants :

- Vérification des toitures-terrasses : 8 000 € HT
- Réparation du désenfumage de la cellule louée à DGM : 1 176 € HT

*

Il convient de signaler qu'à compter de l'exercice 2022, les loyers applicables aux nouveaux baux commerciaux ou dérogatoires ne seront plus fixés sur la base des prix qui avaient été arrêtés il y a plusieurs années (550 € HT pour les cellules dites « grises », 600 € HT pour les cellules dites « jaunes » et 700 € HT pour les nouvelles cellules), mais le seront sur la base de ces prix actualisés à la date de signature du bail en fonction de l'indice des loyers commerciaux.

Les loyers des baux en cours étaient bien, quant à eux, annuellement révisés, créant une distorsion des prix entre les loyers de ces anciens baux et ceux des contrats nouvellement signés.

Cette « nouvelle politique tarifaire » s'avère non seulement équitable, mais surtout constitue le minimum indispensable pour augmenter les recettes propres du budget annexe, alors que son équilibre ne sera manifestement plus atteint peut-être dès 2023, comme cela a été signalé dans le rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy - Vue générale du budget primitif 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	17 910	Recettes réelles	0
Virement	0	Recettes d'ordre	17 910
Autres dépenses d'ordre	0		
Dépenses propres à l'exercice 2022	17 910	Recettes propres à l'exercice 2022	17 910
Reports 2021	0	Reports 2021	0
Déficit 2021	0	Excédent 2021	0
Total des dépenses	17 910	Total des recettes	17 910
Section de fonctionnement votée en suréquilibre	0		
Excédent 2022 prévisionnel (hors excédent reporté)	0		
Autofinancement des investissements en 2022	0		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	251	Recettes réelles	775 703
Dépenses d'ordre	17 910	Affectation	3 715
		Recettes d'ordre (dont virement)	0
Dépenses d'ordre patrimoniales	0	Recettes d'ordre patrimoniales	0
Dépenses propres à l'exercice 2022	18 161	Recettes propres à l'exercice 2022	779 418
Reports 2021	9 528	Reports 2021	0
Déficit 2021	751 729	Excédent 2021	0
Total des dépenses	779 418	Total des recettes	779 418